MONTALIEU-VERCIEU

Arrêté N° 114 - 2026

ARRETE
PERMISSION DE CIRCULATION ET DE VOIRIE
Place de la Mairie

LE MAIRE

VU la cérémonie de l'Armistice du 11 Novembre 1918 qui aura lieu le mercredi 11 NOVEMBRE.

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le règlement général de voirie 64/3243 du 10/06/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

— L'arrêt et le stationnement seront interdits devant le monument aux morts sur la place de la Mairie et ce du mardi 10 novembre 2026 à compter de 18 heures jusqu'au mercredi 11 novembre 2026 à 12h00.

— De plus, la circulation des véhicules sera interdite sur ladite place du temps des discours liés à la cérémonie.

Fait à MONTALIEU-VERCIEU, le 05/11/2026
Le Maire
Christian GIROUD

MAIRIE de MONTALIEU-VERCIEU (Isère) 38390

DIFFUSIONS
La commune DE MONTALIEU-VERCIEU pour attribution
La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale pour information